obstacles que ceux qui scrutaient l'avenir du pays croyaient à peu près insurmontables.

Elle a vaincu ces difficultés; elle a résolu ce problème de distance incommensurable, et elle a réussi à confondre les ambitions de ses différentes croyances, races et intérêts, dans un sentiment dominant d'unité nationale, et de confiance dans le progrès et le développement de la nation. Elle a construit des voies de communication magnifiques; elle a couvert ses caux de navires, et ses vastes terrains de diverses industries, et elle a jeté les bases d'un développement étonnant, dont l'avenir pourra seul faire oublier le passé.

Elle a accompli tout cela en laissant couler ses trésors—trésors bien gagnés sur terre et sur mer—et en les répandant libéralement. Elle a accompli tout cela en dépensant sur le revenu consolidé, commençant en 1867, à \$13,500,000, et arrivant, cette année, à \$37,000,000, et, pour toutes les années réunies, à la somme de \$558,000,000, soit une moyenne de vingt-cinq millions et un tiers par année, et elle a de plus engagé ses ressources jusqu'à concurrence de \$237,000,000, le tout pour s'engager dans une noble lutte, et laisser un bel héritage à ses enfants.

Je suis ici, aujourd'hui, pour affirmer que chaque dollar de cette dépense, et que toutes les obligations contractées par la Confédération, ont été sagement employés, et ont servi à mettre à effet une politique qui a favorisé les meilleurs intérêts du pays, tant pour son présent que pour son avenir.

Après vingt et un ans d'existence, nous sommes aujourd'hui en présence d'un revenu abondant et flottant, qui, en 1887, était de trente-cinq millions et trois quarts de dollars, et de \$39,200,000, pour 1890-91. Nous avons une dépense moyenne, prise sur le fonds consolidé, pour le service ordinaire du pays, d'environ \$36,500,000, pour les cinq années que je vieus de mentionner, et nous avons une dépense imputable sur le capital, d'environ \$5,500,000, en moyenne.

Mais, j'ai donné l'année dernière, et je saisirai cette occasion pour donner cette année, un avertissement et, si on me le permettait, un conseil; j'ai dit, l'année dernière, que, tenant compte de la condition du pays, et tenant compte des contributions libérales que le pays avait fournies pour exécuter ses travaux publics, et de l'équipement splendide que le Canada avait obtenu au moyen de ces contributions, il me semblait que nous ne devrions pas, après la clôture de l'année 1889, augmenter la dette publique, que nous ne devrions pas augmenter les dépenses publiques pour les fins ordinaires, et qu'il était possible, sans entraver le service public en aucune manière, de pourvoir à ce service d'une manière généreuse, et de faire face aux obli-

gations importantes que nous avions déjà contractées, et d'arriver à l'année 1892, sans ajouter à notre dette.

Après cela, il me semblait que nous pourrions bien prendre en considération si, oui ou non, nous ne pourrions pas diminuer graduellement le montant de la dette dont nous avons pris la responsabilité.

Eh bien! M. l'Orateur, un an après avoir fait cette déclaration, je viens affirmer que je crois que nous pouvons dire aujourd'hui la même chose avec autant de force et de vérité. Que nous donnent les \$36,500,000 de dépenses ordinaires, pris sur notre fonds consolidé? Cette somme suffit, en premier lieu, à notre dette nationale, c'est-à-dire pour en payer l'intérêt; elle suffit à l'administration de la justice: elle fournit un million et un tiers à la milice du pays ; elle donne au delà de \$300,000 aux steamers, en subventions; elle paie une dépense de \$900,000 pour les phares, le service océanique, de nos rivières et de nos côtes; elle donne \$4,000,000 pour distribuer aux différentes provinces de ce pays; elle paie la perception de notre revenu; elle paie l'inspection du gaz, de nos denrées alimentaires, de nos poids et mesures; elle fournit \$3,000,000 à notre bureau de poste et \$4,000,000 à nos chemins de fer et canaux; et en sus de toutes ces dépenses ordinaires, elle donne au ministre des travaux publics \$2,000,000, chaque année, pour les entreprises publiques dans ce pays.

Une telle contribution me paraît généreuse et princière de la part d'un peuple de cinq millions d'âmes, pour être employée aux services ordinaires du pays. Les obligations imputables sur le capital, pour la construction des chemins de fer et des canaux, et d'autres travaux d'une nécessité et d'une utilité publiques, peuvent être réglées par l'excédant dont j'ai donné un aperçu, comme pouvant être de \$2,500,000 par année, durant ces trois années, ce qui, avec le fonds d'amortissement, nous donnerait \$4,500,000 par année, pour faire face aux obligations sur le capital, dont nous avons pris la responsabilité, et aux dépenses que nous pouvons croire nécessaire de porter au compte du capital.

Nous ne devons pas oublier ce que nous avons fait dans ce pays, pour l'exécution des travaux publics et pour l'établissement des voies de communication. Je vois que nous avons dépensé sur le capital pour le chemin de fer Intercolonial, \$30,776,129; pour le chemin de fer du l'acifique, \$61,899,600, pour le chemin de fer de la Ligne courte, \$209,356, outre la subvention qui doit courir durant dix-neuf ans, laquelle, suivant la valeur présente, est de \$2,679,529; pour les prolongements de l'Intercolonial et des autres chemins de l'Etat, \$4,389,760; pour l'amélioration du chenal